

VENDREDI 29 JUIN 2018

MACON - Place St-Pierre

17^e La CORRIDA Lamartinienne

10 KM Individuel & Relais x 3
Départ 20 H. - Age mini 16 ans

La Corri' Dingue

5 KM Course déguisée
Départ 21 H.30 - Age mini 14 ans



Inscriptions en ligne : **YAKA-EVENTS**

Organisé par www.millepattesmacon.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Intermarché
MACON



DECATHLON

BOULANGERIE BERNOLLIN

REGLEMENT

Article 1 : les épreuves se dérouleront dans la zone piétonne de Mâcon.

Départs et arrivées Place Saint Pierre (face à l'Hôtel de Ville).
Courses ouvertes à tous, licenciés FFA et non licenciés.

Article 2 : la sécurité est assurée par les commissaires de courses et la Croix Rouge.

Article 3 : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance accident auprès de la MAAF n° 171003562B001. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 4 : la boucle mesure environ 2,5 km

Départ commun à 20 H pour les 2 courses ci-dessous :
CORRIDA : 10 km.

COURSE RELAIS : équipes de 3 personnes – chaque coureur fait 1 tour et le 4^{ème} tour est fait ensemble jusqu'à l'arrivée.

Corri' Dingue – Course déguisée : 5 km : **départ 21H30.**

Article 5 : les coureurs ne pourront en aucun cas se faire accompagner par un vélo. Seul le vélo de l'organisation est autorisé.

Article 6 : l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 7 : sur les 2 épreuves individuelles :

- classement scratch et récompenses aux 3 premières femmes + 3 premiers hommes + récompenses au 1^{er} de chaque catégorie femmes et hommes
- récompenses aux 3 meilleurs déguisements
- récompense au club le plus représenté sur l'ensemble des épreuves.

sur la course en relais, seront récompensés :

- 1ère équipe mixte
- 1ère équipe féminine
- 1ère équipe masculine.

Des lots de qualités seront attribués par tirage au sort des dossards - **présence obligatoire pour toutes récompenses, lots et tirage au sort.**

Article 8 : ravitaillement à chaque boucle et à l'arrivée.

Article 9 : Conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'un certificat médical à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou sa copie certifiée conforme est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés FFA – les coureurs licenciés FFA devront présenter une licence à jour.

Article 10 : les résultats seront affichés après les courses
Un article relatant les épreuves et comprenant les résultats complets paraîtra dans la presse.

Article 11 : l'organisation se réserve le droit d'utiliser les images prises par les photographes du club lors de cette manifestation.

A ce titre, les photos seront visibles sur les sites des 1000 pattes et Facebook Corrida Lamartinienne.

Article 12 : la participation à cette épreuve nécessite l'acceptation du présent règlement.

Article 13 :

Inscription sur le site internet YAKA-EVENTS :

www.yaka-events.com

- Corrida 10km.....12 €
- Corri'Dingue Déguisée 5km....8 €
- Course en relais.....15€ pour l'équipe

Inscription possible sur place (majorée de 1€) de 18H30 à 19H30 uniquement.

La course en relais est limitée à 50 équipes maximum :
INSCRIPTION UNIQUEMENT SUR YAKA.

Un cadeau à chaque participant.

BULLETIN D'INSCRIPTION : CORRIDA 10km ou CORRI'DINGUE

L'inscription pour la course en relais ne se fait que sur YAKA-EVENTS et est limitée à 50 équipes

Inscription possible par courrier, avant le 23 juin 2018 à l'adresse suivante :

Les 1000 pattes – 36, rue de Bourgogne – 71000 MACON

Chèque à l'ordre des 1000 pattes

Nom : Prénom : Sexe : M / F

Date de naissance :/...../..... Adresse :

Licence Club Mail :@.....

CORRIDA 10 km

Corri'Dingue déguisée : 5km :